



CHALLENGE INTER-ENTREPRISES DE L'AUBE 2025

REGLEMENT

La Jeune Garde de Troyes organise le **vendredi, 25 avril 2025** au COSEC N°3 Henri Terré, 3 rue Gustave Eiffel 10430 Rosières, le 8^e Challenge Inter-Entreprises de l'Aube de Tennis de Table. **Pointage entre 18H15 et 18H45; début des rencontres à 19H.**

Article 1 : Pour participer à ce tournoi, les joueuses ou joueurs d'une même équipe doivent être salarié(e)s ou dirigeant(e)s d'une même entreprise ou corporation située dans le département de l'Aube. Les retraités, les conjoints ou les enfants peuvent participer. Pour les établissements universitaires ou de formation, la participation des étudiants ou des stagiaires est autorisée. Une équipe ne peut comporter au maximum qu'un seul joueur de moins de 18 ans à la date du challenge.

Article 2 : Chaque équipe est constituée de 2 joueurs. Un même joueur ne peut en aucun cas est inscrit au titre de plusieurs équipes.

Article 3 : Un(e) seul(e) licencié(e) compétition (FFTT ou UFOLEP ayant déjà validé une licence FFTT compétition) au maximum à la date du tournoi est autorisé(e) dans chaque équipe. Les licenciés UFOLEP qui n'ont jamais validé de licence compétition FFTT sont assimilés à des licenciés loisirs.

Article 4 : Le montant d'engagement est de 9 euros par joueur, cette participation comprenant le buffet offert en fin de tournoi.

Article 5 : Chaque partie se déroule en une seule manche, la première équipe atteignant 33 points étant déclarée vainqueur (Attention ! pas de règle de 2 points d'écart)

Article 6 : Chaque équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses ; lors de l'inscription, chaque équipe désigne son joueur (ou joueuse) N°1 et son joueur (ou joueuse) N°2 ; lorsqu'un des joueurs (ou joueuses) est licencié compétition FFTT ou UFOLEP, il doit obligatoirement occuper la position N°1. L'ordre des joueurs d'une équipe devra rester le même pour l'ensemble de toutes les parties effectuées durant le tournoi.

Article 7 : La partie se déroule selon l'ordre suivant :

- 1^{er} simple: les deux joueurs N°1 s'affrontent. Ce 1^{er} simple s'achève dès qu'un des joueurs a atteint 11 points.
- 2^e simple : les deux joueurs N°2 s'affrontent en reprenant le score d'achèvement du 1^{er} simple et en conservant l'ordre des services du 1^{er} simple (*Exemple : si le 1^{er} simple s'achève sur le score de 11/08 pour l'équipe A et service à l'équipe B, le 2^e simple débute à 11/08 pour l'équipe A et encore un service pour l'équipe B avant changement*). Ce 2^e simple s'achève dès qu'un des deux joueurs a atteint 22 points.
- Double : Le double débute au score d'achèvement du 2^e simple avec conservation de l'ordre des services. La partie s'achève dès qu'une équipe a atteint 33 points, sans nécessité de 2 points d'écart.
Placement des joueurs au service : au début du double, le joueur N° 1 sert obligatoirement sur le joueur N°1 adverse ; dès qu'une équipe atteint 28 points, l'équipe qui reçoit le service doit changer de relanceur.

Il n'y a pas de temps mort durant une partie. Les autres règles du jeu sont celles définies par le règlement FFTT.

Article 8 : Il est conseillé pour tous les non-licenciés de détenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport.

Article 9 : Chaque participant(e) devra être muni de chaussures de sport (**obligatoire**), d'une tenue sportive et s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à disposition. Des raquettes pourront être mises à disposition mais il est recommandé de venir avec son propre matériel.

Article 10: Le tournoi se déroule sur 20 tables. Les balles sont fournies par la JGT. Les parties sont arbitrées par les joueurs. La juge-arbitre sera Mme Claudie LARCHER assistée de Mme Julie DEVILLIERS et de M. Patrick HEMONNOT.

Article 11 : Afin d'offrir le meilleur accueil possible aux participants, le nombre d'inscriptions est limité à 48 équipes. **Aucune inscription ne sera prise sur place** sauf en cas de désistement d'une équipe. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement de cette manifestation en fonction du nombre d'inscriptions. Le nombre maximum d'équipes par entreprise est fixé à 5, cette limite pouvant être dépassée si des places restent vacantes à la date de clôture des inscriptions. La formule prévue est la suivante : répartition des équipes par poules de 3 ; à l'issue des poules, les équipes classées 1^e et 2^e entrent dans le tableau principal, les 3^e entrent dans le tableau consolante; les tableaux sont à classement intégral donc **pas d'élimination** afin que tous les participants puissent réaliser un nombre satisfaisant de parties durant la soirée. La fin de la compétition est prévue vers 22h00.

Des coupes et récompenses seront remises aux vainqueurs ; à la fin de la manifestation, un buffet sera offert aux participants. Une buvette avec une pratique de tarifs raisonnables sera à disposition des compétiteurs durant le tournoi.

- Email: patrick.hemonnot@wanadoo.fr ou jeune.garde.de.troyes@gmail.com
- Tél : 07 83 39 50 22 (P. Hémonnot)
- Site internet : <http://www.jeunegardetroyes.fr>